



Indice d'Attractivité du Territoire

Cinquième édition : mai 2019



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Avec le soutien de

EUROGROUP
CONSULTING

L'Indice d'Attractivité du Territoire en quelques lignes

Près de 69 % des 1652 CCE ayant répondu à cette sixième édition (soit un taux de réponse très satisfaisant de 37%) estiment que l'attractivité du territoire s'est légèrement ou fortement dégradée depuis l'an dernier. Ce sentiment, à contre-courant de la hausse exprimée l'an dernier, se retrouve, avec une ampleur logiquement moindre, dans les résultats de l'Indice Global - construit sur la base d'une notation par critères comme la fiscalité ou la qualité de vie. A 62 points, il se trouve entre le niveau très stable qu'il avait lors des éditions de 2015, 2016 et 2017 (60 points) et son niveau de 2018 (64 points). La France s'appuie toujours sur les mêmes forces (coût de l'énergie et infrastructures, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, etc.) et souffre certes des mêmes faiblesses comme sa fiscalité ou le climat social qui y règne, qui devient le critère le plus mal noté, sans doute à cause de la crise des gilets jaunes. Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent par ailleurs fortes, notamment en ce qui concerne la création d'une flat tax sur les sociétés ou la baisse des cotisations salariales

Cette édition s'intéresse par ailleurs pour la première fois à l'attractivité des différents territoires français. Il en ressort que les investisseurs construiraient leurs choix d'investissement en s'intéressant d'abord aux facteurs d'attractivité des territoires ou des métropoles, puis à ceux de la France dans sa globalité.

SOMMAIRE

- I - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice
- II - Une baisse de l'Indice d'attractivité, mais qui le maintient au-dessus de son niveau de 2017
- III - Une baisse de l'Indice qui touche principalement les critères les plus impactés par la crise sociale et politique des derniers mois
- IV - Des attentes toujours fortes vis-à-vis des actions de l'exécutif national...
- V - ...mais des investisseurs étrangers qui construisent de plus en plus leur stratégie d'implantation à l'échelle régionale et métropolitaine, plus que nationale
- VI - Comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

I. Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir sur l'Indice d'Attractivité du Territoire

Un sentiment de dégradation assez dominant et confirmé par une baisse de l'Indice

Un sentiment de dégradation ressenti par 69 % des répondants



Indice global en baisse de deux points à 62 /100

+ Après une hausse en 2018, tous les facteurs d'attractivité du territoire français subissent une baisse en 2019

Un environnement culturel attrayant		(indice 91/100 soit -1)
Une forte qualité de vie et un environnement attractif		(indice 86/100 soit -3)
Des infrastructures de qualité		(indice 86/100 soit -3)
De fortes capacités d'innovation et de recherche		(indice 85/100 soit -3)
Une main d'œuvre de qualité		(indice 80/100 soit -2)
Un cadre juridique attrayant		(indice 76/100 soit -2)
Un approvisionnement énergétique sécurisé et une énergie peu coûteuse		(indice 75/100 soit -2)
Un relativement bon niveau de sûreté des personnes		(indice 64/100 soit -3)

! En revanche, plusieurs des points traditionnellement faibles du territoire sont un peu mieux perçus

Une fiscalité trop élevée		(indice 23/100 soit +2)
Une charge administrative et réglementaire trop contraignante		(indice 26/100 soit +2)
Un marché de travail considéré comme peu flexible et un climat social difficile		(indice 22/100 soit -4)
Un coût de la main d'œuvre trop élevé		(indice 34/100 soit +3)

🌐 Des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif sur plusieurs projets ou en cours ou à venir :

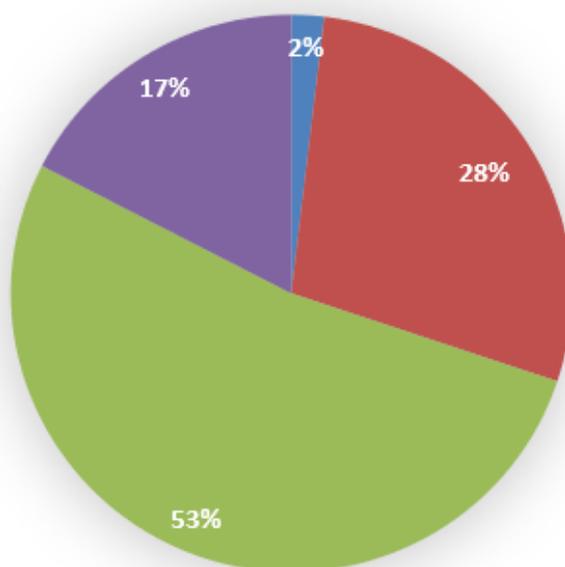
La nouvelle Convention Assurance Chômage prévue dans la Loi « Avenir professionnel »	(impact positif à 30 %)
La suppression de l'ISF et la création de l'IFI	(impact positif à 54 %)
La baisse des cotisations salariales et la hausse de la CSG	(impact positif à 64 %)
La création d'une flat tax sur les sociétés	(impact positif à 77 %)
La transformation de l'Exit Tax	(impact positif à 48 %)
La mise en place d'un système de retraite universel	(impact positif à 40 %)
Le plan pauvreté et la réforme du système de protection sociale	(impact positif à 29 %)

II. Une baisse de l'Indice d'Attractivité, mais qui le maintient au-dessus de son niveau de 2017

Près de **69 % des répondants de cette cinquième édition estiment que l'attractivité du territoire s'est légèrement ou fortement dégradée** depuis l'an dernier. Alors que, dans la précédente édition, 91 % des participants estimaient que l'attractivité du territoire français s'était améliorée, ils ne sont que 31% dans l'édition de 2019.

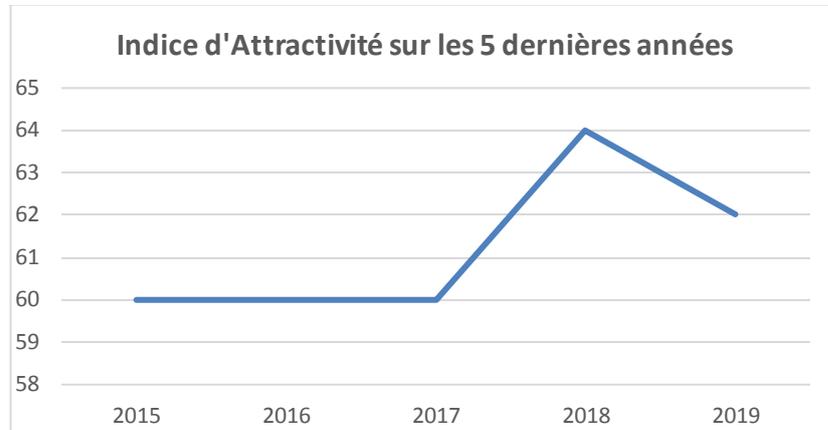
Seuls 2% estiment qu'elle s'est fortement améliorée, alors qu'ils étaient 27% lors de la précédente édition. A l'inverse, 17% estiment que l'attractivité du territoire s'est fortement dégradée, alors que seulement 1% pensait cela il y a un an.

Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français, depuis six mois, s'est.... ?



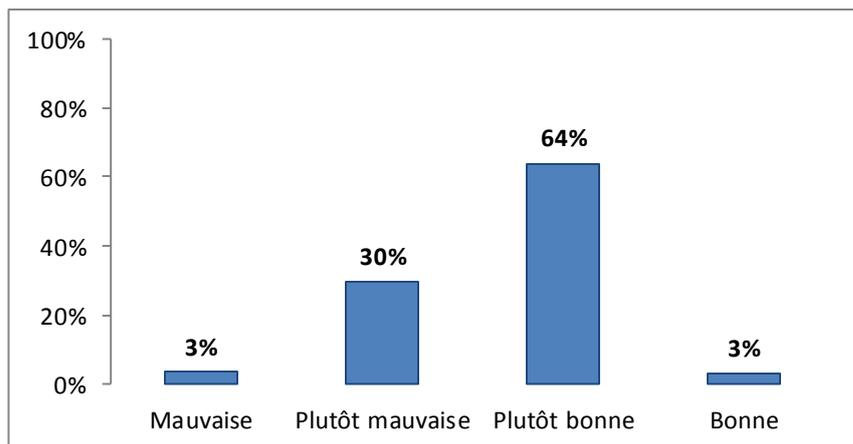
■ Fortement améliorée ■ Légèrement améliorée ■ Légèrement dégradée ■ Fortement dégradée

Ces résultats se confirment dans les résultats de l'Indice Global : à 62 points, il se trouve entre le niveau très stable qu'il avait lors des éditions de 2015, 2016 et 2017, à 60 points, et son niveau de 2018 (64 points).



La France s'appuie toujours sur les mêmes forces (coût de l'énergie et infrastructures, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, etc.) et souffre certes des mêmes faiblesses comme sa fiscalité ou le climat social qui y règne, qui devient le critère le plus mal noté, sans doute à cause de la crise des gilets jaunes.

L'Indice « ressenti », qui, permet d'identifier la manière dont les CCE estiment de manière « subjective » l'attractivité du territoire, reste par ailleurs positif, mais les répondants pensant que l'attractivité est « bonne » ne sont plus que 3%, contre 7 % en 2018.

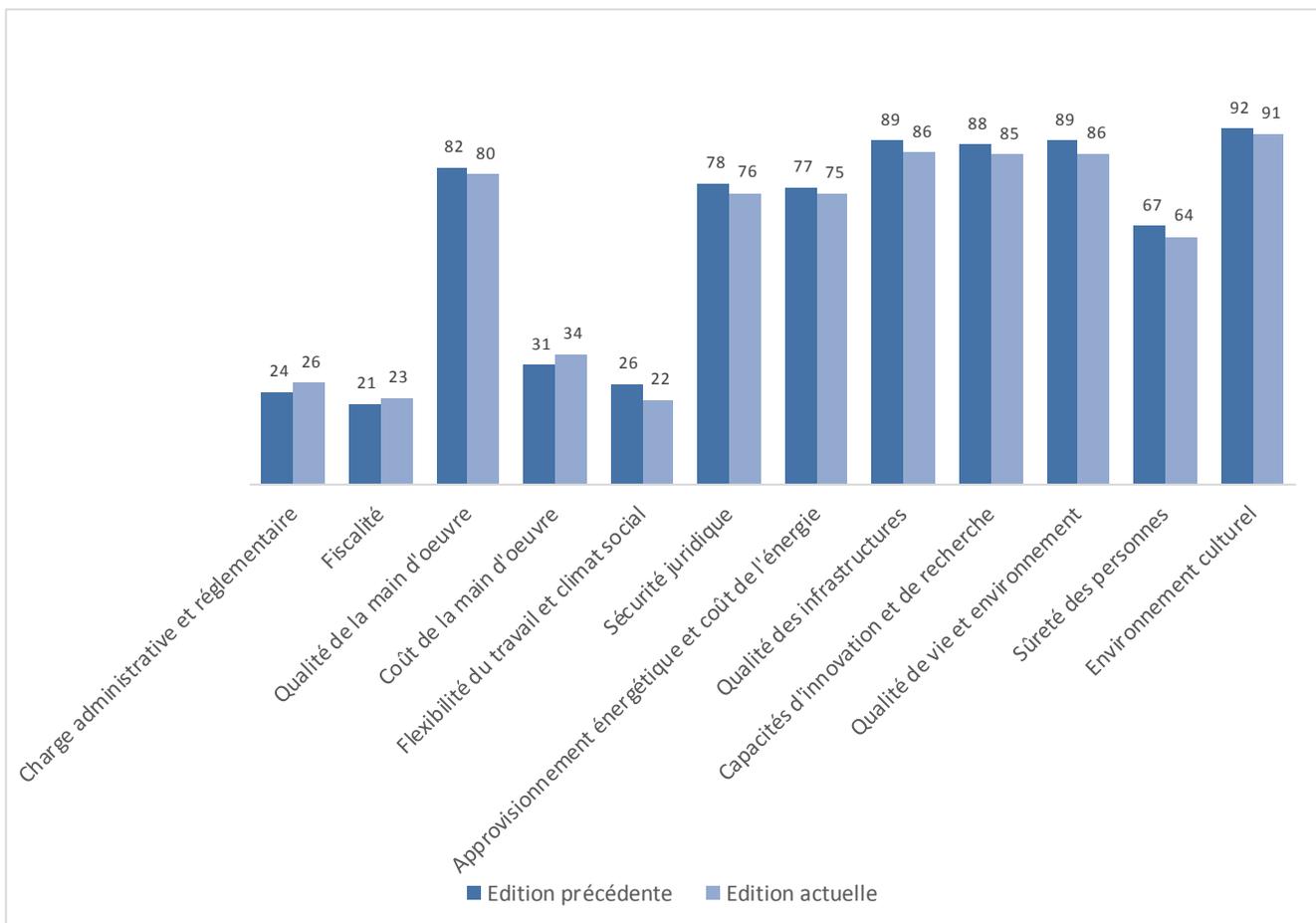


III - Une baisse de l'Indice qui touche principalement les critères les plus impactés par la crise sociale et politique des derniers mois

L'année 2019 marque donc un **revirement dans la perception, en augmentation l'année dernière, de l'attractivité française**. L'Indice global passe ainsi de 64/100 à 62/100, et cette baisse touche tous les critères. Au-delà des perceptions, ce chiffre reflète la crise sociale et politique des derniers mois. Bien que le Brexit ait initialement dopé les implantations d'entreprises à Paris, les manifestations qui ont eu lieu de manière continue cette année semblent avoir terni l'image du territoire national.

Les mouvements sociétaux de ces derniers mois ont eu des conséquences économiques hétérogènes sur le territoire, mais semblent avoir eu un impact global sur la perception de son attractivité. Elle se traduit notamment dans des inquiétudes croissantes concernant la sûreté des personnes (indice à 64, soit une baisse de 3 points) et une baisse de la qualité de vie au global (indice à 86, soit une baisse de 3 points).

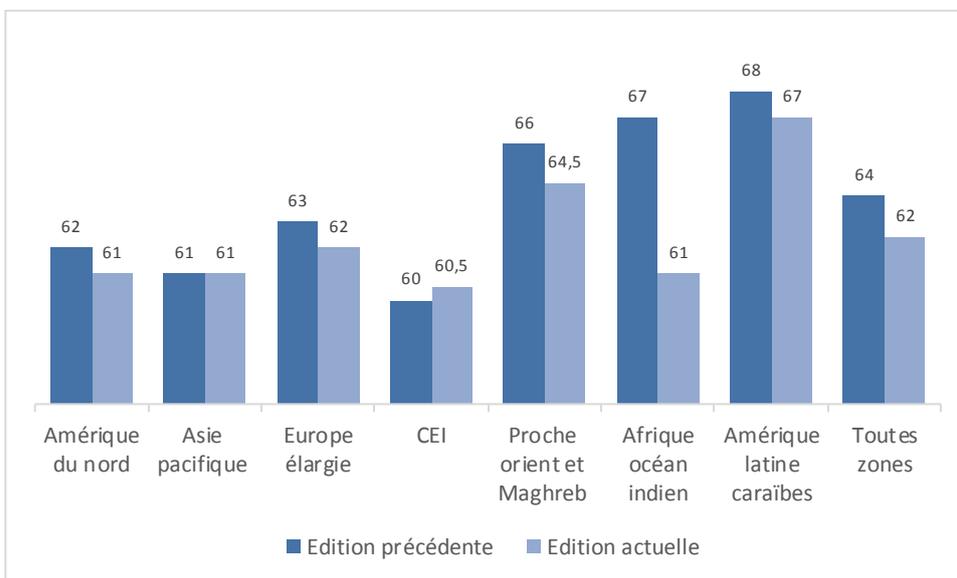
Le critère de la flexibilité du travail et du climat social, qui ressortait traditionnellement parmi les points faibles de la France, a encore chuté de 4 points, et s'établit maintenant à 22. La baisse a également touché les traditionnels points forts, qui ont tous baissé de quelques points.



En revanche, et ce dans le sillage de l'amélioration constatée l'an dernier, quelques hausses sont perceptibles en ce qui concerne les critères sur lesquels la France est traditionnellement peu attractive : le critère de la charge administrative et réglementaire augmente de 2 points (passant de 24 à 26 points), celui de la fiscalité passe de 21 à 23 et le coût de la main d'œuvre augmente de trois points, passant de 31 à 34.

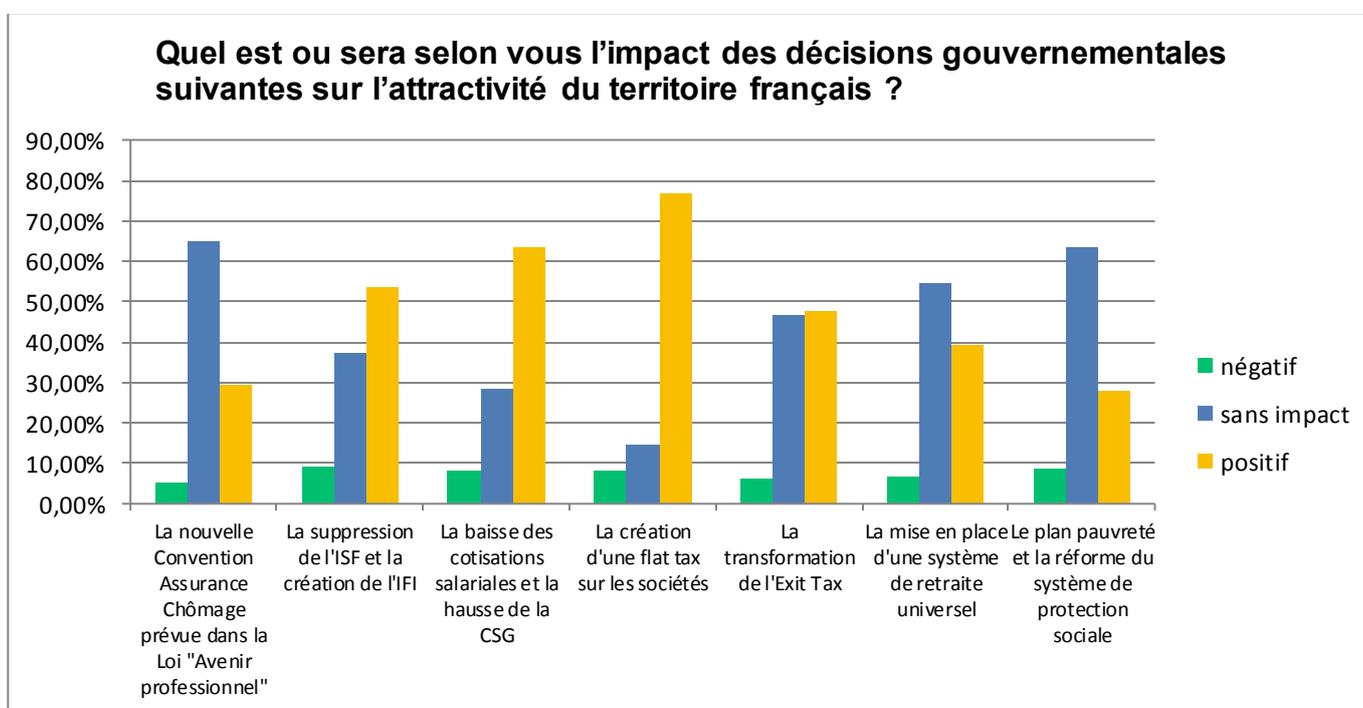
Des baisses ont pu être constatées dans toutes les zones, mis à part au sein de la CEI qui a enregistré une légère hausse, d'un demi-point. Il s'agit par ailleurs d'un rattrapage, puisque c'était la zone au sein de laquelle, notamment en raison des mesures de rétorsion commerciale prises ces dernières années, l'Indice était le plus faible.

Dans les autres régions, la perception de l'attractivité du territoire est soit restée stable, par exemple à 61 en Asie-Pacifique, soit a baissé. Les régions qui ont enregistré les baisses les plus significatives sont celles de l'Afrique et de l'Océan Indien (baisse de 67 à 61) et celle du Proche-Orient et Maghreb (baisse de 66 à 64,5). Une baisse est même notée en Amérique latine caraïbes (maintenant à 67), où la perception de l'attractivité de la France est traditionnellement élevée.



IV - Des attentes toujours fortes vis-à-vis des actions de l'exécutif national...

La baisse de l'Indice peut s'expliquer par la virulence des mouvements sociaux et manifestations dont la France a été le théâtre aux cours des derniers mois. Il est à noter que ces événements importants n'ont fait baisser l'Indice « que » de deux points, ce qui peut démontrer l'impact des actions de l'exécutif national vis-à-vis des investisseurs étrangers (en plus d'un contexte outre-manche tendu qui a entraîné le report vers la France d'investissements initialement prévus pour le Royaume-Uni sur le continent). On notera à ce stade que Business France recense en 2018 1323 décisions d'investissements étrangers, soit 2 % de plus qu'en 2017. Rassurés de voir que les politiques annoncées en 2017 ont été largement maintenues, les investisseurs semblent conserver des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif.



La création d'une flat tax (taxation forfaitaire des dividendes à 30%), la baisse des cotisations salariales et la hausse de la CSG, la suppression de l'ISF et la création de l'IFI sont des mesures qui ont été perçues très positivement par les répondants : 77% d'entre eux ont jugé très positive la création de la flat tax, 63% ont valorisé la baisse des cotisations salariales et 54% estiment positive la transformation de l'ISF en IFI.

La transformation de l'Exit Tax, avec des réponses positives à 47% et neutres 46%, et la mise en place d'un système de retraite universel, positif à 39% et neutre à 54%, ont reçu un accueil certes positif, mais qui ne masque pas des doutes quant à leur futur impact.

Les doutes quant à l'impact de la mise en place d'une nouvelle Convention Assurance Chômage prévue dans la loi « Avenir professionnel » et le Plan pauvreté et la réforme de protection sociale sont beaucoup plus forts : ils ont été jugés « sans impact » à 65 et 63% respectivement.

Sur toile de fond des mouvements sociétaux et manifestations, l'exécutif français a su a su maintenir l'intérêt des investisseurs en maintenant les axes politiques annoncés en 2017.

La deuxième édition du sommet « Choose France » qui a eu lieu fin janvier 2019 a ainsi été l'occasion de valoriser une nouvelle fois l'attractivité économique de la France auprès des petites et grosses entreprises étrangères de tous les secteurs d'activité (santé, agroalimentaire, numérique, automobile, etc.) et dans toutes les régions. En 2018, le premier sommet avait débouché sur des annonces d'investissement à hauteur de 3,5 milliards d'euros et de 2 200 créations potentielles d'emploi sur 5 ans.

La session de 2019 a mené à moins d'investissements étrangers (600 millions d'euros), mais ceux-ci se sont répartis sur un plus grand nombre de territoires. Ainsi, des investissements importants ont été promis sur des sites existants (Microsoft sur son site R&D de Clamart, Mars à Haguenau, Procter&Gamble à Amiens, Mondelez à Gestas) ainsi que sur des nouveaux sites (Microsoft a notamment pour ambition de créer un centre mondial de R&D dédié à l'intelligence artificielle au siège français du groupe situé à Issy-les-Moulineaux).

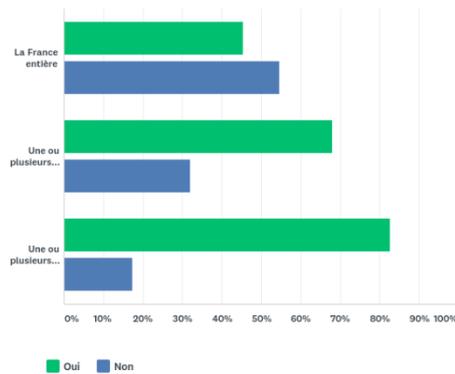
Le Compte rendu du Conseil des ministres du 23 janvier 2019 souligne que le gouvernement poursuivra son travail de mobilisation autour de plusieurs axes :

- La poursuite des réformes structurelles engagées pour renforcer l'attractivité de la France, notamment par la finalisation des travaux législatifs et réglementaires du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la poursuite de la baisse de la pression fiscale sur les entreprises, l'adoption des réformes des retraites et de l'assurance chômage, ainsi que la mise au point d'une offre scolaire internationale.
- L'amélioration des actions d'influence des pouvoirs publics auprès des investisseurs et influenceurs internationaux, en accroissant la présence de la France dans les forums économiques internationaux, et en suivant son positionnement dans les classements
- L'intégration dans sa politique d'attractivité les nouveaux défis de l'économie mondiale, notamment les sujets du changement climatique et la mise en œuvre de l'accord de Paris, tout en préservant un commerce ouvert mais régulé
- Le renforcement de la coopération entre les acteurs publics de l'attractivité internationale de la France, au niveau de l'Etat et des collectivités locales, afin de renforcer l'offre d'accueil des investisseurs étrangers tout en assurant un équilibre sur les territoires.

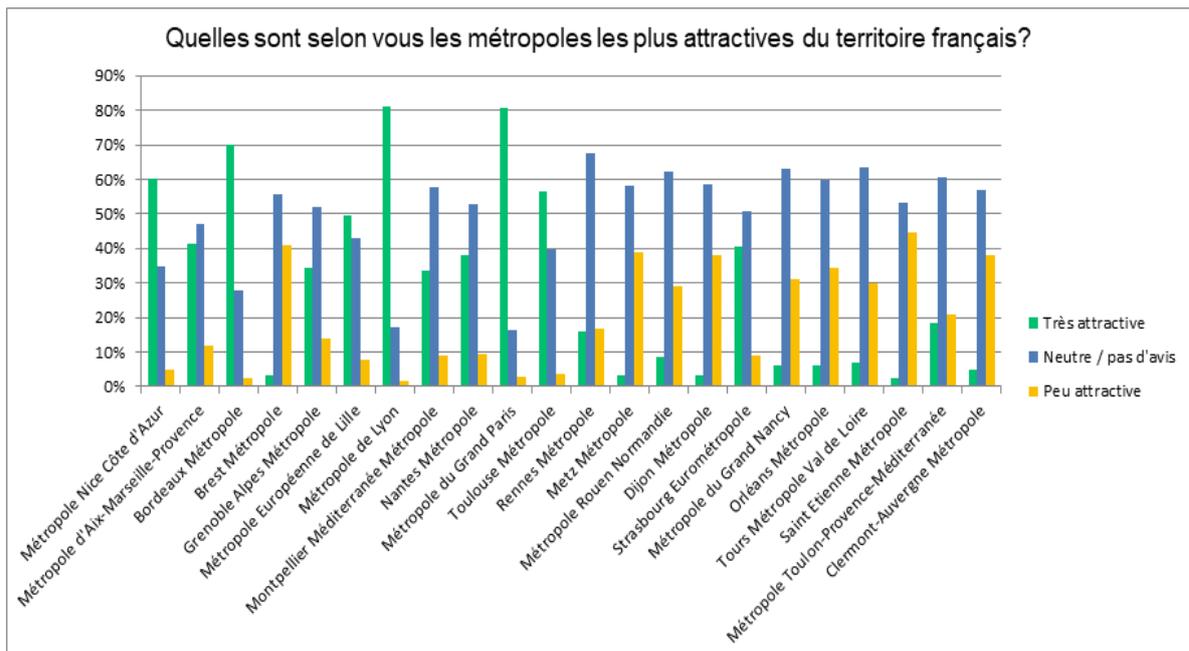
V. ...mais des investisseurs étrangers qui construisent de plus en plus leur stratégie d'implantation à l'échelle régionale et métropolitaine, plus que nationale

L'étude a pour la première fois posé la question de la manière dont les investisseurs potentiels construiraient leurs projets d'investissement en France. Selon une majorité de CCE, ces choix se feraient avant tout par intérêt pour les opportunités qu'offrirait une métropole ou une région, et non pas le territoire français dans sa globalité.

Selon vous, les investisseurs étrangers s'intéressent en premier lieu à....?

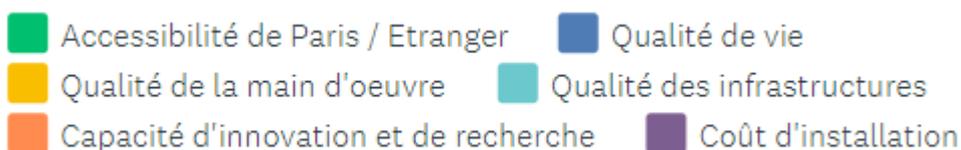
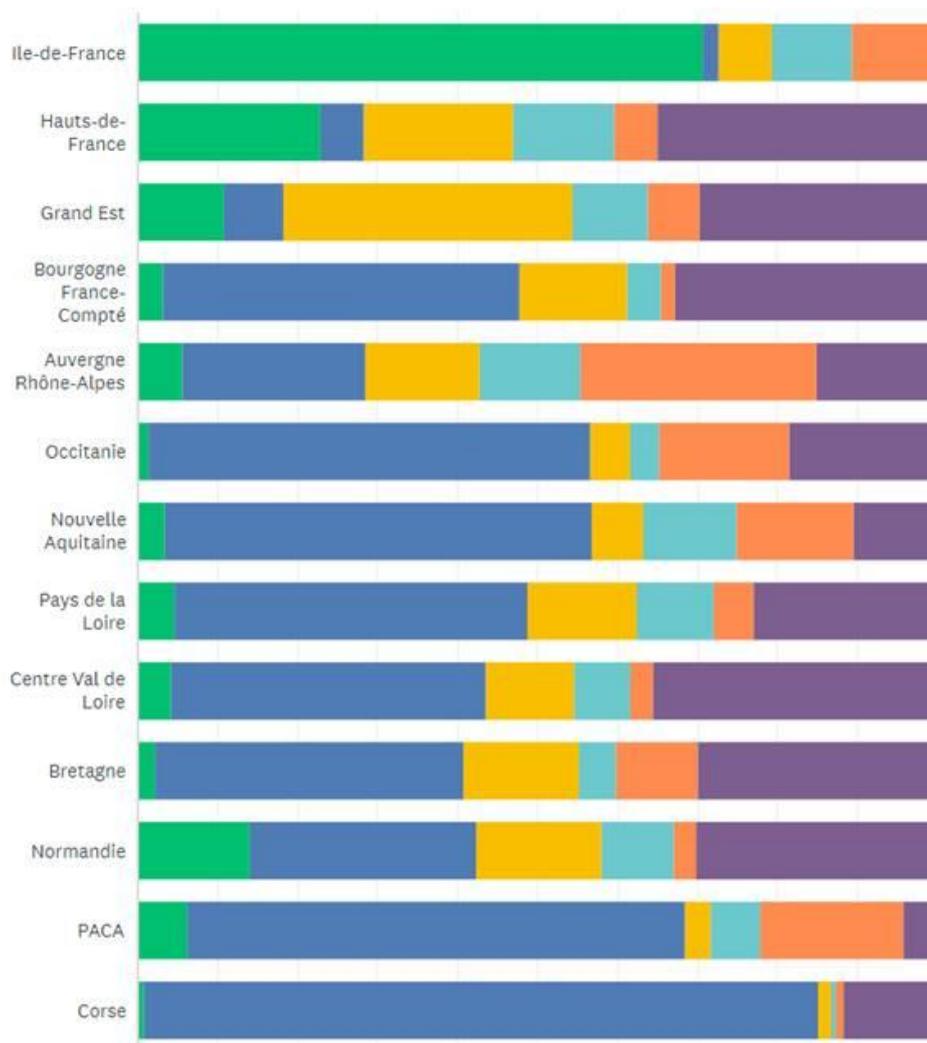


Cette approche par « territoires » semble d'autant plus pertinente que l'attractivité de certaines métropoles semble déjà reconnue. Nombreuses sont en effet déjà celles qui sont considérées comme très attractives par une majorité des répondants : il s'agit de celles de Paris, Nice, Lyon, Toulouse et Bordeaux et Lille. D'autres comme Strasbourg, Nantes, Rennes ou bien Grenoble n'en sont pas loin et bénéficient également déjà, selon les répondants, d'un véritable capital d'attractivité.



La pertinence de cette approche est par ailleurs confirmée par le fait que les répondants associent chacune des régions à des facteurs d'attractivité différenciants, et qui doivent pouvoir continuer à servir de base à des démarches de marketing territorial.

L'accessibilité du territoire sera ainsi un facteur différenciant pour l'Ile-de-France et les Hauts-de-France. La qualité de vie constituera un atout de premier plan pour l'Occitanie et la Corse, la qualité de l'écosystème de recherche et d'innovation pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, celle de la main d'œuvre pour la région Grand Est. Quant au coût d'installation, c'est dans les Hauts-de-France et dans la région Centre Val-de-Loire qu'il sera un facteur d'attractivité différenciant.



Conclusion : comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

Cette sixième édition de l'Indice traduit-elle un coup d'arrêt à l'embellie constatée l'année dernière, voire un retournement de situation ? Ou s'agit-il d'un soubresaut uniquement lié aux événements sociétaux et politiques de ces derniers mois ?

Si tel est le cas, l'amélioration de l'attractivité du territoire peut redevenir un mouvement installé, durable, assez solide pour ne pas être durablement fragilisé par un épisode comme la crise des gilets jaunes. Celui-ci est certes perçu comme une nouvelle manifestation des difficultés françaises à gérer de manière apaisée le dialogue social, mais les investisseurs étrangers continuent à accorder leur confiance en la capacité réformatrice des pouvoirs publics et en la durabilité de celle-ci. Le coût du travail, la fiscalité ou bien, encore plus qu'auparavant, le climat social, restent certes pour les investisseurs potentiels des freins à l'attractivité du territoire, mais le soutien que rencontrent auprès d'eux la baisse des cotisations sociales ou la mise en place d'une flat tax traduit ce maintien de leur confiance.

La dureté de la crise sociale des derniers mois et le fort intérêt que portent les investisseurs aux atouts des métropoles et des régions doivent néanmoins inciter les pouvoirs publics à ne pas privilégier que la seule amélioration de la compétitivité-coût de l'économie française, et donc la remise en cause du pouvoir d'achat d'une partie de sa population. Le retour du regain d'attractivité constaté l'an dernier dépendra donc également, au-delà de l'aptitude de l'exécutif à poursuivre les réformes structurelles engagées, de la capacité de l'économie française à capitaliser sur les points forts que sont le coût de l'énergie, l'excellence de ses infrastructures et de ses savoir-faire, ses capacités d'innovation, la qualité de vie proposée aux expatriés ou encore la sécurité juridique offerte aux investissements.

Ces facteurs d'attractivité se traduisent par ailleurs de manière différente selon les territoires. Les infrastructures de transport offriront, selon les régions, des possibilités très différentes d'accès aux marchés étrangers et les savoir-faire industriels ne sont pas les mêmes à Bordeaux ou à Lille. La spécialisation de certains territoires a renforcé leur visibilité et permis à des investisseurs étrangers d'y trouver un écosystème adapté à leurs projets. Certaines régions pourront ainsi capitaliser sur la qualité de leur main d'œuvre, comme la région Grand Est, ou la qualité de leur écosystème d'innovation et de recherche, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est sans doute grâce à la complémentarité de ce que ces territoires peuvent offrir et de leur capacité à construire des stratégies fortes de marketing territorial que se renforcera à plus long terme l'attractivité de la France.

Annexe : Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit 4200 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 148 pays. Il leur est demandé d'évaluer **la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France** selon douze critères, décrits plus bas. **L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.**

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français. Pour cette troisième édition de l'Indice, nous avons fait le choix de conserver les références aux études et rapports cités dans les deux précédentes, qui sont toujours d'actualité, mais aussi de conserver certaines analyses lorsque l'absence d'évolution notable le justifiait.

Dans cette sixième édition, les CCE ont à nouveau eu la possibilité d'exprimer directement **leur sentiment** sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2020, et permettra d'évaluer avec plus de recul l'impact des actions menées par l'exécutif et la permanence ou non de l'impact de la crise dite « des gilets jaunes ». Elle permettra également de confirmer la pertinence de l'approche par territoires régionaux et par métropoles.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur l'attractivité. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, Baromètre EY, etc.). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, **l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde** et travaillant en étroit contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grâce à la diversité des membres de notre réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. **L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone**, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont **une stratégie différenciée d'influence** auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent évidemment pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'évènements marquants survenus sur le territoire national durant l'année précédente.

